

1. Éléments constitutifs du programme:

Ces éléments sont disponibles sur simple demande

✓ Corpus réglementaire :

- Loi n° 99-30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique. (J.O.R.T N° 29 – 9 avril 1999).
- Décret n° 2000-409 du 14 février 2000, fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification et les procédures de contrôle et de certification dans le domaine de la production biologique. (J.O.R.T N° 16 – 25 février 2000).
- Décret n° 2000-544 du 6 mars 2000, fixant la liste des équipements, instruments et moyens spécifiques à la production conformément au mode de production biologique. (J.O.R.T N° 23 – 21 mars 2000).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 février 2001, portant approbation du cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique. (J.O.R.T N° 19 – 6 mars 2001).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 février 2001, fixant la durée de la période d'autorisation d'utilisation des semences et des produits de multiplication végétative non obtenus selon le mode de production biologique. (J.O.R.T N°19 –6 mars 2001)
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 04 juillet 2001, fixant les procédures d'octroi des autorisations aux exportateurs privés pour l'exportation de l'huile d'olive tunisienne biologique et l'huile d'olive tunisienne mise en bouteille sous la marque tunisienne dans le cadre du quota annuel accordé en Tunisie par l'Union Européenne. (J.O.R.T N° 56 – 13 juillet 2001).
- Communication du 29 août 2003, fixant la liste des organismes de contrôle et de certification agréés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques dans le domaine de l'agriculture biologique. (J.O.R.T N° 69 – 30 août 2003).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques du 9 juillet 2005, portant approbation du cahier des charges types de la production animale selon le mode biologique (J.O.R.T N° 57 –19 juillet 2005).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques du 3 décembre 2005, portant approbation du cahier des charges types de la préparation des produits agricoles selon le mode biologique (J.O.R.T N° 99 –13 décembre 2005) (en arabe).
- Décret n° 2007-1002 du 23 avril 2007, portant suspension des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains intrants nécessaires à l'aquaculture et à l'agriculture biologique (J.O.R.T N°36 - 4 mai 2007).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des ressources hydrauliques du 25 novembre 2008, portant modification de l'arrêté du ministre de l'agriculture du 28 février 2001, fixant la durée de la période d'autorisation d'utilisation des semences et des produits de multiplication végétative non obtenus selon le mode de production biologique (J.O.R.T N° 96 - 28 novembre 2008).
- Décret n° 2010-1547 du 21 juin 2010, portant création d'un logo pour les produits de l'agriculture biologique tunisiens et fixant les conditions et les procédures de son octroi et de son retrait (J.O.R.T N° 51 - 25 Juin 2010).
- Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 27 septembre 2010, portant modification du cahier des charges types de la production animale selon le mode biologique approuvé par l'arrêté du 9 juillet 2005 (J.O.R.T N° 79 - 1 Octobre 2010).
- Décret n° 2011-4801 du 10 décembre 2011, modifiant le décret n° 2010-1547 du 21 juin 2010, portant création d'un logo pour les produits de l'agriculture biologique tunisiens et fixant les conditions et les procédures de son octroi et son retrait (J.O.R.T N° 99 - 30 décembre 2011). (en arabe)
- Décret n° 2012-2819 du 20 novembre 2012, modifiant et complétant le décret n° 2000-409 du 14 février 2000, fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification dans

le domaine de l'agriculture biologique (J.O.R.T N° 94 - 27 Novembre 2012).

- Arrêté du ministre de l'agriculture du 4 janvier 2013, modifiant et complétant le cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique approuvé par l'arrêté du 28 février 2001.
- Procédure relative à l'audit des organismes de contrôle et de certification en agriculture biologique (version 04 du 19 septembre 2014)
- Procédure d'échange d'information entre l'ACC et les OCCs pour les opérateurs sous contrôle de plusieurs OCCs (version du 1er février 2015)
- Publication de l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche, du 09 février 2016, relatif à la fixation de la période de dérogation pour l'usage de semences et de produits de multiplication végétative, non obtenus selon le mode biologique (JORT n°14 du 16 février 2016)

Tous les textes réglementaires sont disponibles sur : <http://www.ctab.nat.tn/default.php?p=regle>

✓ Processus de certification : TS01(TN)v02fr Processus de certification TN

✓ Conditions générales de vente et conditions techniques : C06(TN)fr v02 - Conditions générales pour la certification des produits pour la Loi TN99/30 et C06(TN)arV01_cgv certif loi tunisienne

✓ Règles de référence à la certification et à la marque Ecocert : TS17v02fr-Règles de référence à la certification et à la marque Ecocert - produits agricoles et denrées alimentaires (système).

✓ Plan de contrôle : F06(TN) v02fr plan de contrôle

2. Modifications

Version / nature de la modification	Auteur	Date	Mise en application
Première version 01 : création	A Faure	26/11/2014	01/01/15
Version 02 : modification processus de certification + Ajout plan de contrôle et procédures de l'autorité compétente	A Faure	12/03/2015	01/04/15
Version 03 : Actualisation des textes de loi relatifs à l'agriculture biologique en Tunisie et ajout d'autres exigences	I.Jaouadi	23/02/2016	23/02/2016